

Déclaration de lutte contre le harcèlement et en matière d'égalité

(à être lue au début de chaque activité ou réunion)

Un membre d'OSSTF/FEESO a le droit à un milieu de travail et syndical équitable et exempt des effets destructifs de la discrimination et du harcèlement.

Une personne qui pense être victime de harcèlement ou d'intimidation doit être capable de réagir et doit savoir que ses préoccupations seront abordées immédiatement, conformément aux politiques et procédures d'OSSTF/FEESO qui sont affichées sur le site Web provincial.

L'agente (ou l'agent) de lutte contre le harcèlement pour cette activité est

_____.